PORT DU COUVRE-VISAGE OBLIGATOIRE

Merci de porter un couvre-visage ou un masque* avant d'entrer dans la succursale.



Rendez-vous directement à la caisse avant pour en acheter un.

Vous pouvez aussi utiliser nos services de livraison ou de commande à l'auto, si disponibles.

*Des exceptions peuvent s'appliquer.

Le gouvernement du Québec exige dorénavant le port du couvre-visage dans les lieux publics fermés.

Merci de rester courtois envers les employés et les clients. Votre santé est notre priorité.